



INTERLIGUES U15 G AVENIR (Joueurs nés en 2004)

Du MARDI 16 au VENDREDI 19 AVRIL 2019
à GRANDVILLARS (90)

RDV à 09h45 à la Gare TGV AIX EN PROVENCE le MARDI 16 AVRIL 2019
avec tous les documents administratifs
et l'original de la carte d'identité ou du Passeport

ENCADREMENT

- M. Ludovic GRAUGNARD CTD District du Grand Vaucluse
- M. Laurent FERAUD Membre ETR (GB)

PROGRAMME :

- Déplacement ALLER en train TGV le 16 Avril 2019 (Repas froid fourni par la Ligue)
10^H29 AIX EN PROVENCE TGV - 14^H33 BELFORT MONTBELIARD TGV
puis bus jusqu'au Centre Technique de GRANDVILLARS
- Déplacement RETOUR en train TGV le 19 Avril 2019 (Repas froid fourni au départ)
Bus au départ du Centre Technique puis
19^H29 BELFORT MONTBELIARD TGV – 23^H52 AIX EN PROVENCE TGV
- Tests + Matches les Mercredi 17, Jeudi 18 et Vendredi 19 Avril 2019 avec les Ligues de BOURGOGNE FRANCHE COMTE, GRAND EST et HAUTS de FRANCE.

	JOUR 1	JOUR 2	JOUR 3	JOUR 4
MATIN		Petit déjeuner	Petit déjeuner	Petit déjeuner
		TESTS (Conduite de balle, détente, jonglerie en mouvement, Vitesse, vivacité)	SPECIFIQUES Jeu au poste (DEF-MI-ATT) + Spécifique GdB	Matches 11 VS 11
		Jeux réduits avec GdB		
		Déjeuner	Déjeuner	Déjeuner
A. MIDI	Arrivée des délégations	Matches 11 VS 11	Matches 11 VS 11	Retour des délégations
			QPF	
	Dîner	Dîner	Dîner	
SOIR	Briefing/Présentation du rassemblement et attentes Organisateur	Intervention Parcours de Formation/PPF Entraîneur National	Intervention Hygiène de vie, récupération, dopage Encadrement médical	

LIEU RASSEMBLEMENT et HEBERGEMENT

Au Centre Technique de Grandvillars
Rue Lieut Rusconi Comb Indochine,
90600 Grandvillars
TEL : 03 .84.54.17.92

INFORMATIONS :

Se munir : (sans ces documents, pas de participation au rassemblement)

Afin d'anticiper la récupération de l'autorisation parentale et de la fiche médicale, vous pouvez les scanner et les envoyer par mail (secretariat@mediterranee.fff.fr) jusqu'au 12/04 à la Ligue de la méditerranée mais venir le jour du départ avec les originaux

- **Original Carte d'identité ou Passeport**
- **Autorisation parentale**
- **Fiche médicale**

- **Interdiction** pour les joueurs convoqués de participer à un Tournoi Club, matchs amicaux ... la semaine ou le week-end précédent le départ (soit le 13 ou 14/04), en revanche les joueurs peuvent suivre un petit programme d'entretien et de maintien en forme (individuel ou collectif)

MATERIEL :

- Les tenues de match et d'entraînement seront fournies par la Ligue
- Prévoir les crampons adaptés au terrain synthétique et à la pelouse ainsi que les protèges tibias
- Effets personnels en fonction des conditions météo
- Claquette pour déplacement dans les bâtiments ou après la douche
- Affaires de douches et de toilette.
-

IMPORTANT

En cas d'indisponibilité prière de prévenir dans les plus brefs délais :

M. Ludovic GRAUGNARD au **06 73 86 35 52**, M. Laurent MOURET – DTR - **06 13 10 10 16**

ARBITRE CONVOQUÉ (désigné par la C.R.A.)

Dorian MARTINEZ– Suivre les mêmes instructions que pour les joueurs concernant les RDV et le déplacement

JOUEURS CONVOQUÉS

Pour information, la sélection Avenir doit être au minimum composée de 8 joueurs nés dans le second semestre

Nom	Prénom	Club
VOINIER	Maxence	A.C. AVIGNON
DAHAK	Amine	A.C. AVIGNON
GUERLESQUIN	Lucas	A.C. AVIGNON
ACHOUR	Wassim	A.C. AVIGNON
GARCIA	Riad	A.C. AVIGNON
BACO	Taoufiki	A.S. BUSSERINE
ARISS	Zakaria	BUREL F.C.
LOISEL	Sacha	F.C. DE MOUGINS COTE D'AZUR
FANTINI	Diego	F.C. DE MOUGINS COTE D'AZUR
THOLLON	Lucas	MARIGNANE GIGNAC F.C.
SERRIES	Colin	O.MONTEUX
LAURE	Théo	OLYMPIQUE MARSEILLE
CAPRICE	Amay	OLYMPIQUE MARSEILLE
STRATA	Tony	BUREL F.C.
MENDY	Antoine	SP.C AIR BEL
DUVAL	David	ISTRES F.C.

Une liste d'attente

(Ci-après) est constituée afin de palier à tout forfait de dernière minute (même la veille au soir du départ) – Nécessité d'avoir les documents remplis au cas où ...

Nom	Prénom	Club
WILLIAMS	Axel	CAVIGAL NICE S.
GOIGNAN	Mathis	ET.FC FREJUS/ ST RAPHAEL
RESTITUITO	Dorian	ET.FC FREJUS/ ST RAPHAEL
DE CARMEJANE	Rémi	A.S. GEMENOS
ABERGEL	Salomon	OLYMPIQUE MARSEILLE
AHMED	Chais Ichem	S.O. CAILLOLAIS
LABRIKI	Anass	A.C. AVIGNON

N.B. : Art. 14 du Règlement Administratif de la Ligue « Aucun joueur sélectionné ne pourra refuser son concours, sans motif ou cas de force majeure, dûment établi.

En cas de refus non motivé ou non reconnu du joueur désigné, il sera fait application des dispositions de l'article 175 des Règlements Généraux »
